

MANU, marre de tes galères, dégage !

Le budget présenté par Lecornu est catastrophique et profondément injuste.

Encore une fois c'est le monde du travail qui passe à la caisse ! Macron et son gouvernement contraints d'annoncer une suspension de la réforme des retraites. Mais l'heure est à la clarté : la suspension annoncée est en réalité un décalage de son application de quelques mois seulement. Ce simple décalage reviendrait à confirmer les 64 ans au mépris de la mobilisation de millions de travailleurs et de travailleuses depuis 2 ans et demi. Pour la CGT, la seule suspension qui vaille est un blocage immédiat de l'application de la réforme des retraites à 62 ans, 9 mois et 170 trimestres.

Décaler n'est pas bloquer, ni abroger. Les 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation seraient toujours dans la loi mais leur application serait seulement décalée de quelques mois. Le monde du travail ne tombera pas dans le piège. En proposant la réouverture d'une conférence sur les retraites, en posant comme préalable des mesures d'économie, Lecornu fait renaitre de ses cendres le conclave de Bayrou et redonne la main au patronat. Pour la CGT, l'heure n'est ni à la retraite à point ni à la capitalisation mais à l'abrogation de la réforme des retraites !

Ce budget est plus violent sur certains points que celui de Bayrou, notamment concernant l'augmentation du reste à charge pour les malades.

Taxer les malades est ce qu'il y a de plus injuste comme politique sociale, notre système social fondé il y a 80 ans, nous venons de fêter l'anniversaire, fonctionne sur le principe que chacun cotise selon ses moyens, et perçoit selon ses besoins.

Là c'est tout l'inverse, on sort sa carte bancaire avant de sortir sa carte vitale; c'est très injuste et très dangereux pour le pays car cela fera exploser le renoncement aux soins.

Gel des pensions en 2026 et sous-indexation probablement jusqu'en 2030 !

- * Crédit d'impôt
- * Suppression de l'abattement de 10 % remplacé par un forfait de 2000 euros,
- * Doublement des franchises médicales, ce qui augmente le reste à charge sur les médicaments, les consultations, les actes paramédicaux, les transports sanitaires. Il frappe en premier les personnes âgées, qui sont celles qui ont le plus besoin de se soigner, qui représentent 43 % des personnes en ALD, l'Affection de Longue Durée remise en cause
- * Reste à charge sur les médicaments, les consultations, les actes paramédicaux, les transports sanitaires. Il frappe en premier les personnes âgées, qui sont celles qui ont le plus besoin de se soigner.
- * L'Affection de Longue Durée remise en cause,
- * Gel de l'ASPA, l'allocation de Solidarité aux Personnes Âgées, le minimum vieillesse des retraité(e)s les plus modestes,
- * Recul des services publics dont les retraité((e)s) ont particulièrement besoin, des hôpitaux,
- * L'année blanche coûtera en moyenne 350 € par an à un ménage dont la personne de référence est une retraitée : 320 € de baisse de pension, 20 € de hausse d'impôt, 10 € de prestations sociales. Ce sont les retraité(e)s les plus touché(e)s, un salarié perdra 105 €, un chômeur 180 €,
- * Agirc-Arrco: gel de la retraite complémentaire imposé par le patronat qui préfère acheter 3,6 millions d'euros d'actions dans des entreprises d'armement avec les cotisations des salarié(e)s,

Autant de mesures qui vont contraindre nombre de retraité(e)s à se priver de soins et de suivi médical. Ce projet de budget implique un transfert de prestations de la Sécurité sociale vers les complémentaires santé, alors que plus de 700 000 retraité(e)s n'ont pas de mutuelle. Il est possible de financer une Sécurité sociale répondant aux besoins de la population.

.... /

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2026, version Lecornu, amplifie celui présenté par Bayrou ! C'est une attaque sans précédent contre notre Sécurité sociale et les droits des retraité(e)s et des plus vulnérables comme par exemple les conséquences du **gel des prestations sociales** sur :

- * Les aides au logement,
- * les allocations pour adultes handicapé(e)s Et invalides,
- * les allocations familiales,
- * les bourses accordées aux étudiant(e)s.

Pour les étudiants, précaires, femmes isolées avec enfants, ça sera catastrophique.

Coupes demandées aux collectivités territoriales qui entraîneraient pourtant de graves entraves à leur fonctionnement. **Des coupes massives qui menacent les services publics, baisse du budget de la santé, des hôpitaux et des Ehpad.**

Les plus hauts revenus et les entreprises sont à nouveau épargnés : niches fiscales, dividendes faramineux aux actionnaires, exonérations de cotisations sociales et aides publiques sans contreparties.

Avec l'abandon du 49-3, l'adoption de l'ensemble de ces mesures va reposer sur les parlementaires. La CGT les appelle d'ores et déjà à combattre toutes ces régressions. Pour la CGT le combat continue et la mobilisation s'impose, notamment dans le cadre d'une première journée d'action le 6 novembre, à l'initiative des organisations de retraité(e)s.

PLSS 2026 : une mesure qui risque de fragmenter les soins primaires

La Fédération nationale des centres de santé (FNCS) et AVECsanté, fédération nationale des maisons de santé pluriprofessionnelles, expriment leur opposition au "Chapitre III quinquies" de l'article 21 du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026, qui vise à créer un nouveau statut dans le code de Santé Publique pour les structures spécialisées en soins non programmés (SNP). Sous couvert d'améliorer la réponse aux soins urgents de premier recours, cette proposition politique risque d'introduire une nouvelle strate dans l'organisation des soins ambulatoires, plutôt que de renforcer les réponses de proximité déjà existantes.

Les soins non programmés : une mission déjà assurée par les centres de santé (CDS) et maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)

Les SNP sont déjà au cœur de l'activité quotidienne des professionnels de santé du premier recours. Les CDS et MSP ont même pour mission d'y apporter une réponse organisée et territoriale dans le cadre de leurs conventions. Détourner les SNP vers des structures dédiées reviendrait à les décorreler du suivi, de la prévention et de la coordination, pourtant essentiels à la qualité et à la continuité des soins. Cela favorisera les recours inappropriés mais aussi des réponses inadaptées et coûteuses pour l'Assurance Maladie.

Un encadrement nécessaire, mais pas au prix d'un nouveau silo

Si l'intention de mieux encadrer les pratiques de SNP peut sembler légitime, le dispositif proposé créera un nouveau niveau de soins primaires, alors même que les moyens humains et financiers sont déjà contraints. Alors que des millions de patients sont en manque de médecin traitant, la multiplication de structures spécialisées détournera des médecins généralistes indispensables au fonctionnement des équipes coordonnées existantes, qui assurent la prise en charge de la population dans la durée.

Pour un décloisonnement réel, pas un empilement de dispositifs

Cette mesure va à rebours de la coordination territoriale que promeuvent les équipes de soins primaires.

Les professionnels de santé regroupés au sein des CDS et des MSP ou coordonnés dans les CPTS, sont et doivent rester les pivots de l'organisation des SNP, en articulation avec le Service d'accès aux soins (SAS) et la Permanence des soins ambulatoires (PDSA).

Plutôt que de créer des dispositifs supplémentaires, il faut soutenir les structures et organisations existantes, effectrices de soins, qui assurent déjà ces missions, et en garantir la pérennité. C'est en consolidant les équipes en place et en projet, capables d'articuler soins programmés et non programmés, que l'on renforcera durablement l'accès à la santé pour tous.

Les SNP ne doivent pas devenir une niche économique au profit de structures ou de professionnels opportunistes. Ils doivent rester une composante essentielle et intégrée des soins de proximité, accessibles à tous, portés par des équipes coordonnées, ancrées dans leur territoire et en articulation avec les établissements de santé de proximité.

Un modèle économique inacceptable

La FNCS et AVECsanté s'opposent à la création d'un forfait spécifique réservé à ces structures, fondé sur le nombre de patients accueillis. Ce modèle incite à une logique de volume plutôt qu'à une logique de besoin, de qualité et de continuité des soins.

Les structures de soins non programmés déjà créées bénéficient à ce jour d'un modèle économique non régulé, basé sur l'activité et assez souvent, sur des dépassements d'honoraires. Les priorités budgétaires doivent être placées ailleurs : dans le soutien aux structures coordonnées qui garantissent l'accès à tous, sans reste à charge.

Un appel à la cohérence nationale pour les soins primaires

La FNCS et AVECsanté demandent le retrait du "chapitre III quinques" de l'article 21 du PLFSS 2026, et plus globalement, l'ouverture d'un véritable plan pour les soins primaires de proximité, soutenant les solutions déjà existantes.



Aux assurés sociaux de payer la note

Il existe un large consensus pour considérer que les différents plans d'économies imposés à la Sécu sont inefficaces et que ce qui est appelé « déficit » est en fait un manque de ressources. Mais cette analyse ne vaut que dans le cadre des principes qui régissent notre Sécu. La logique imposée par les néolibéraux est tout autre, raison pour laquelle ils avancent cachés. Leur objectif est très clair : il s'agit de rompre avec le principe de solidarité pour imposer celui de la responsabilité individuelle. Car c'est bien cette dernière qui est invoquée quand la justification des nouvelles franchises est de « responsabiliser les assurés sociaux ».

Regardons de plus près ce qui est proposé dans le cadre du prochain budget de la Sécu. Les différentes mesures de baisses de remboursement et de nouvelles franchises sont chiffrées à 2,3 milliards. A cela s'ajoute une augmentation de 1 milliard de la taxe sur les assurances complémentaires qui est déjà de plus de 7 milliards. Mais comme cela ne suffisait pas, cette taxe a été alourdie de 100 millions pour compenser le surcoût induit par le décalage de l'application de la réforme des retraites. Donc cette mesure présentée par le PS comme une grande victoire va être payée par une augmentation du prix des complémentaires dont l'évolution ces dernières années a déjà été très supérieure à l'inflation, ce qui pèse lourdement sur le budget des assurés sociaux et plus particulièrement sur celui des retraités. Bilan : l'essentiel des économies imposées, soit 3,4 milliards seront payées par les assurés sociaux, lesquels subissent de fait un alourdissement constant des frais qu'ils doivent engager pour leur santé.

En effet, un autre argument du gouvernement qui constitue une véritable arnaque intellectuelle est que le reste à charge en France serait un des plus faibles en Europe. Pour soutenir cette affirmation, le coût des complémentaires est exclu du calcul. Or il s'agit bien d'une charge très inégalitaire qui pèse lourdement sur le budget des plus pauvres, car le montant de la cotisation des complémentaires n'est pas basé sur les revenus de l'assuré, mais est le même pour tous et sa variation n'est liée qu'au niveau des prestations proposées. Donc, la Sécu aujourd'hui ne prend en charge que 80 % des dépenses et les 20 % restants doivent être payés par les assurés sociaux. Or les dépenses de santé représentent aujourd'hui 15 % du revenu des ménages soit 6 880 euros par an, donc le reste à charge est en moyenne de 1 360 euros par an, soit l'équivalent d'un mois de SMIC.

Si cette logique se poursuit, ce pourcentage s'élèvera, creusant les inégalités, avec une augmentation du renoncement aux soins des plus pauvres dont la conséquence inéluctable sera la dégradation de leur état de santé, c'est-à-dire la situation des États-Unis, modèle des néolibéraux.

Or la solution est simple : les 20 milliards qui manquent pour équilibrer les comptes de la Sécu peuvent être immédiatement trouvés en supprimant seulement 25 % des exonérations de cotisations sociales offertes aux entreprises.

**LA CHRONIQUE DE
CHRISTOPHE
PRUDHOMME**
MÉDECIN URGENTISTE

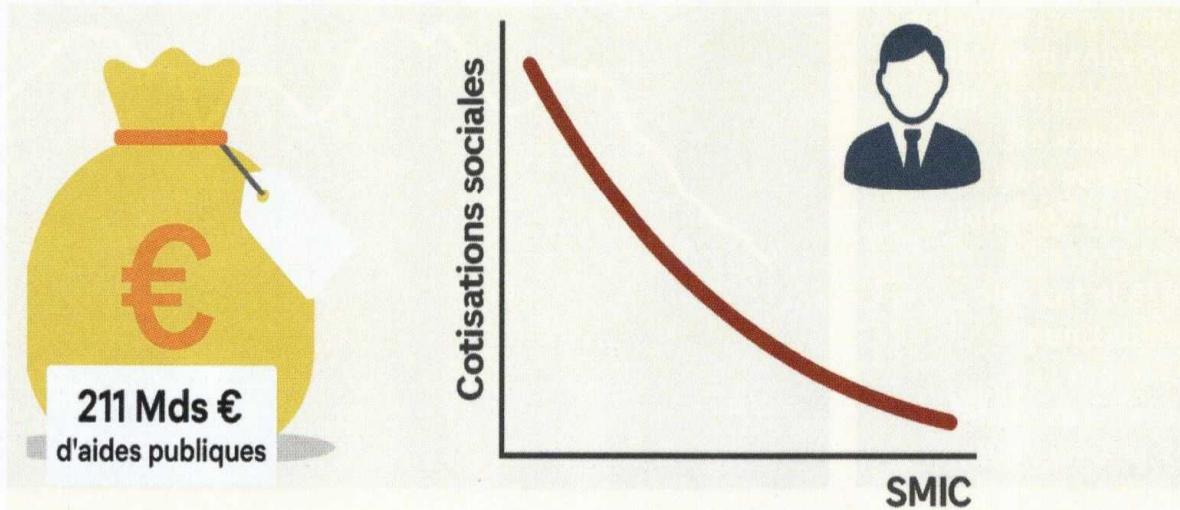
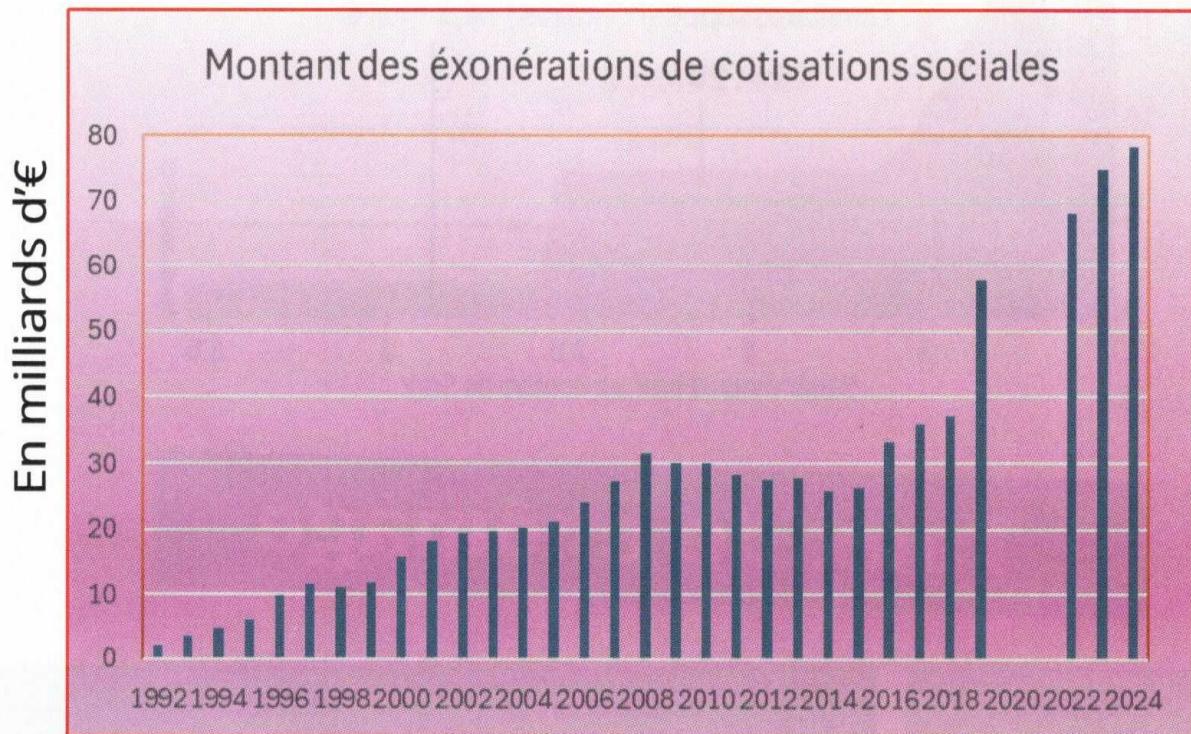


Exonérations des cotisations sociales :

Sur les 211 milliards d'euros d'aides, 1/3 sont des exonérations de cotisations sociales dues aux bas salaires.

Même si une partie de ces cotisations est compensée par l'État, cela reste néanmoins de l'argent public, donc nos impôts qui payent les cotisations qui étaient acquittées par l'employeur à l'URSSAF.

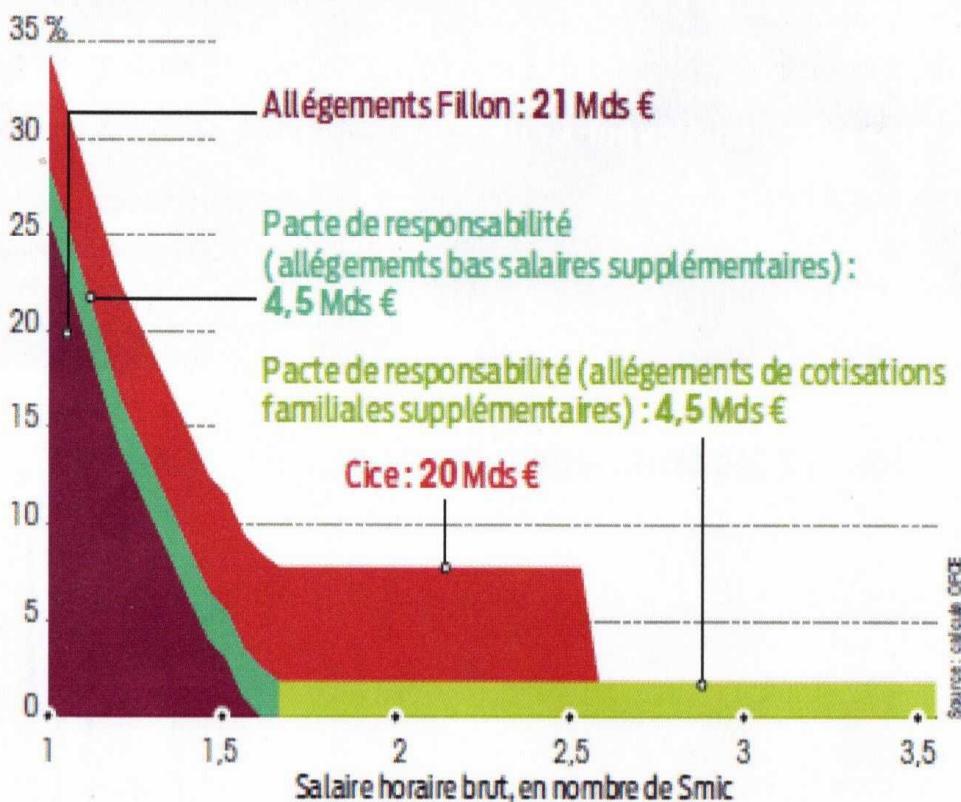
Voici le mécanisme d'exonérations des cotisations sociales pour l'employeur, qui n'est ni plus ni moins une trappe à bas salaire, étant donné que plus on se rapproche du SMIC, moins il y a de cotisations payées par l'employeur.



Cotisations sociales :

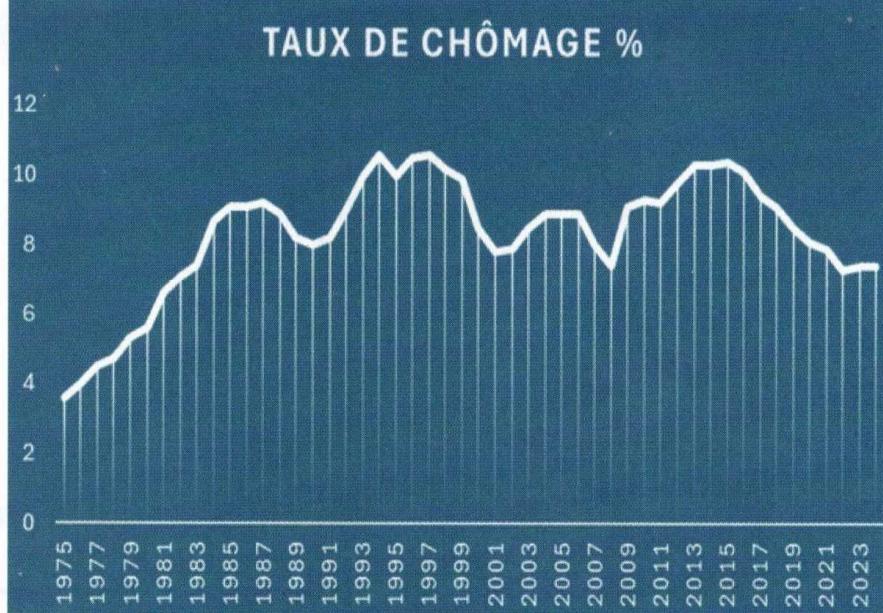
UN ALLÉGEMENT MASSIF POUR LES ENTREPRISES !

TAUX D'EXONÉRATION DE COTISATIONS SOCIALES PATRONALES SELON LE NIVEAU DE SALAIRE, EN % :



Taux de chômage

À entendre le gouvernement, valet des entreprises du CAC 40, cet argent public sert l'emploi. Or, nous voyons bien, dans le tableau ci-contre, que toutes ces aides et exonérations de cotisations ne servent pas l'emploi, bien au contraire ! Depuis 1979 le taux de chômage continue inexorablement d'augmenter, passant de 5,3 % en 1979 à 7,4 % en 2025.



L'extrême droite fidèle à l'idéologie anti-ouvrière.

La Le Pen a présenté son projet de budget. Les coupes budgétaires prévues sont pires que celles de Lecornu.

Quelques exemples :

- Baisse de l'allocation adulte handicapé, du minimum vieillesse et de la prime d'activité,
- Fin de la prime d'activité pour 100 000 personnes en situation de handicap.
- Fin de la prime de naissance pour des jeunes parents.
- Baisse de l'allocation pour le décès d'un jeune enfant.
- Doublement des franchises médicales, franchise sur les lunettes, fauteuils roulants, pacemaker, etc.
- Fin de l'aide médicale d'Etat.

En tout, c'est 7 milliards d'économies sur la santé, plus de 1 milliard rien que sur l'hôpital public. Mais ce n'est pas tout :

- Augmentation de la TVA pour des auto-entrepreneurs et petits commerçants.
- 4600 postes de profs en moins.
- Pas d'abrogation de la réforme des retraites.
- Démantèlement des grandes agences de l'Etat.

Coupe de 20 milliards sur l'écologie.

Au total, 60 milliards de coupes budgétaires. Et comme toujours, au service des plus riches : 16 milliards de baisses d'impôts pour les grandes entreprises.

Bref, un projet très proche de celui des marconistes, aussi violent, injuste, et profondément raciste



Eurofloat

Des sous effectifs subsistent dans les équipes de production, avec une volonté de la direction de développer la polyvalence pour compenser le manque de personnel .

Les conditions de travail et la sécurité des salariés sont menacées. Des exigences de revalorisations salariales pour notamment s'aligner sur le modèle salarial de Saint Gobain Glass , des retards de coefficients dans certains métiers , comme les électros mécaniciens de la ligne float . Au Coater un mouvement de grève est en cours. Ces 2 dernières années ont vu le départ de salariés et dans cet atelier les salariés font face à un manque de formation et d'effectif.

Les salariés avec la CGT exigent la revalorisation salariale des opérateurs . Au MCV une grève est à prévoir suite à des négociations qui n'ont pas abouties sur là aussi la revalorisation de leur salaire puisque le métier a changé et que les compétences sont bien plus élargies .

Enfin au LFB des négociations vont démarrer puisque là aussi nous sommes en retard par rapport à Saint Gobain Glass. A Aniche dans le nord pour les mêmes métiers un retard de salaire est là aussi constaté. Le mécontentement est général et la direction va devoir faire face à ses responsabilités. La CGT prendra les siennes.

Suite

Victoire pour la CGT lors de la grève MCV de Eurofloat, après plus d'une semaine s'est terminé vendredi dernier par la signature d'un accord de fin de conflit.

Une augmentation en 2 parties, une Rao (rémunération additionnelle ouvrière = pourcentage du salaire ajouté) et une prime additionnelle de performance soit une augmentation estimée en moyenne pour les salariés à 120 € net.

Au COATER, après des heures de grèves sur 3 mois, menées par la CGT , effectuées stratégiquement sur des productions spécifiques, les salariés obtiennent également une augmentation avec une RAO et une prime performance additionnelle pour une augmentation estimée en moyenne à 90€ net.

Maintenant place à des négociations pour le LFB et la ligne FLOAT, pour des revendications salariales connues par la direction où nous espérons une issue positive.

Les luttes payent les camarades, ces victoires motivent et fédèrent.

Vive la CGT.

Mickaël Chalencon



Action 6 novembre

A l'appel des 9 organisations de retraités et de la confédération CGT, action manifestation

JEUDI 6 NOVEMBRE, devant la permanence de notre député ex ministre de la santé à ST ETIENNE DE ST GEOIRS . Rassemblement de 10h à 14 heures, départ du bus 8h30 place de la République Roussillon, détour par Beaurepaire retour vers 15h.

Pour rappel, nous avions rencontré Mr Neuder le 6 décembre 2024 qui nous avait promis la création d'un Centre de Santé sur le secteur de Beaurepaire, avec dans un premier temps l'installation de 4 médecins en juin 2025 et de 4 supplémentaires en fin d'année 2025. Or à ce jour rien de concret, pas de création, la CGT exclue du comité de pilotage pourtant acté par monsieur le Député.

Pour voir aboutir notre revendication soyons nombreux et nombreuses devant la permanence, démontrons aussi notre opposition aux politiques austéritaires en cours avec une vague de mesures anti sociales qui pèsent sur nos retraites.

Le premier ministre annonce la couleur. Les retraités nantis de la république doivent être mis à contribution, année blanche sans augmentation en 2026, et inférieure à 0.4% de l'inflation en 2027 2028 2029 2030. Le doublement des franchises médicales, la réforme des ALD (affection de longue durée) et des forfaits accentueront le refus d'accès aux soins pour les plus précaires de nos retraité(e)s.

Déjà, ils, elles n'ont plus accès aux soins par manque de moyens financiers et par l'absence de médecins de proximité, les fermetures d'urgence des hôpitaux, tout cela pour favoriser les cliniques privées et les dépassements d'honoraires scandaleux pratiqués sans vergogne par des praticiens qui ont oublié le serment d'Hippocrate le transformant en hypocrite. A l'heure où nous écrivons les discussions se poursuivent sur le PLF ET PLFSS, souhaitons que ce gouvernement soit censuré.

Pendant ce temps Mr Arnaud a engrangé 19 milliards supplémentaires en une seule journée !!!!!.



la CGT rappelle à Yannick Neuder ses promesses

Déclaration de Mr Neuder le 6 Décembre 2024

Hier matin, j'ai eu le plaisir de recevoir plusieurs unions locales de la CGT Isère à ma permanence. Cet échange constructif a porté sur l'effondrement du système de santé, un sujet qui nous préoccupe tous et pour lequel je me bats depuis plus de deux ans.

La CGT s'est montrée intéressée pour rejoindre le comité de pilotage du projet, et je salue cette volonté de collaborer pour apporter des réponses pragmatiques aux besoins de nos concitoyens.

La santé n'a pas de couleur politique.

Votre correspondant:

Nom :

Tél :

La prochain réunion de notre collectif aura lieu
Le Lundi 01 DECEMBRE 2025 à 8h45 précises
Au foyer Henri BARBUSEE